

Envoi : 23/11/2020

Réception par le Préfet : 23/11/2020

Publication : 27/11/2020

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-7-1-1

Séance du vendredi 20 novembre
2020

DECISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2020

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-4 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-1-2 du 13 décembre 2019 relative au vote du budget primitif 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-3-1-5 du 19 juin 2020 relative au vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-6-1-5 du 23 octobre 2020 relative au vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n°3 de l'exercice 2020 du Département du Haut-Rhin relatif aux virements de crédits de chapitres à chapitres, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- ☞ Approuve les virements de crédits de chapitres à chapitres dans le cadre de la DM3 2020 pour le budget principal conformément à l'annexe n°1 jointe à la présente délibération ;
- ☞ Prend acte des décisions prises par le Président du Conseil départemental concernant l'acceptation des dons et legs non grevés de charge et condition en application de la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-5-12-4 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, de la manière suivante :
 - Acceptation d'un don d'un montant de 25 000 € de la société GROUPAMA GRAND EST située 101 route de Hausbergen 67300 SCHILTIGHEIM